



## Assemblée générale non constituée

Par **JEAMPY**, le **29/10/2018** à **10:36**

Bonjour

J'ai été pendant 7 ans, président d'une association type loi de 1901.

En novembre 2014, le secrétaire pourtant démissionnaire a convoqué une AG extraordinaire sans avoir le droit, ni le pouvoir, ni l'autorisation en violation des statuts.

Puis je considérer que cette AG n'est pas constituée?

Cordialement a vous.

JEAMPY

Par **morobar**, le **29/10/2018** à **11:08**

Bonjour,

Comme nous n'avons pas les statuts, nous ne pouvons certifier qu'ils ont été violés.

Ceci étant vous pouviez contester le PV de cette AG avant que 4 années soient écoulées.